

Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats) 2016/2017






Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Sainte-Anne 024

Date : 2017-06-15

Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2016-2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<p>Poursuivre les objectifs des dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Agir en prévention par le biais de SCP. ✚ Informer les élèves, les parents et le personnel sur le sujet. ✚ Faire connaître les moyens et les outils à utiliser lorsque se vit une situation d'intimidation. ✚ Améliorer nos interventions directes. 			
<p>Ajouts de l'an dernier:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Refaire le sondage sur les perceptions des élèves et du personnel. ✚ Compléter et bonifier le matériel à utiliser pour les ateliers 			

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

✚ Les mesures de prévention :

De façon générale, toutes les mesures de prévention ont été mises en place et elles ont porté fruit.

L'école est une école SCP depuis déjà 5 ans ce qui fait qu'une grande partie du travail en est facilité.

Des ateliers dans tous les groupes et des rencontres individuelles liés à la prévention ont eu lieu tout au long de l'année et selon les besoins.

En maternelle nous avons poursuivi le programme Fluppy

Des ateliers Les 4 accords Tolteques ont été mis de l'avant par les TES à la mi-année.

Nous avons ajouté du temps aux deux T.E.S. de mars à juin afin de supporter l'équipe en fin d'année.

Nous avons ajouté du personnel (éducatrice, temps TES) à la maternelle pour supporter les cinq groupes.

Mise en place d'un Carré de jeux supervisé par des adultes aux récréations du matin et du dîner après la semaine de relâche (pour les élèves ayant des besoins spécifiques en habileté sociales.)

Ajout d'une technicienne en loisir afin d'organiser les temps non structurés ainsi qu'au service de garde.

La collaboration, la rapidité des interventions et les retours avec les parents sont très appréciés des parents.

Plusieurs évaluations en neuropsychologie et en ergothérapies ont été faites afin de nous aider à mieux intervenir auprès des enfants en grandes difficultés comportementales.

✚ Les modalités de signalement et de consignation :

Les moyens indiqués ont été utilisés.

Les signalements ont été traités rapidement et de façon satisfaisante.

Nous nous sommes dotés d'un système de consignation des plaintes dans l'école.

Les signalements sont compilés dans l'outil de la CS (Mémo)

✚ Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

Les protocoles établis ont été appliqués au niveau des sanctions.

Nous avons réalisé plusieurs ateliers sur les habiletés sociales en maternelle et au premier cycle tout au long de l'année.

Des rencontres en sous-groupes ont été faites pour aider certains groupes d'élève au 2^e cycle et à la maternelle.

Travail de collaboration avec la psychoéducatrice du secteur dans certains dossiers.

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Les difficultés rencontrées :

Le manque de temps pour les éducatrices de faire plus d'ateliers sur les habiletés sociales au deuxième et troisième cycle. (beaucoup d'élèves).
Quelques cas lourds (en maternelle et en 3^e année).
Besoin de support pour les niveaux 2 et 3 d'intervention.

Les éléments facilitants :

La mobilisation du personnel dans le programme SCP.
La cohésion dans les pratiques éducatives liées au désir d'enseigner explicitement les comportements attendus.
Le soutien de la Commission scolaire pour certains dossiers.
Le soutien des écoles du secteur 3 pour certains dossiers (psychoéducatrice de secteur).
L'ajout de ressources (éducatrice et temps TES).
La consignation des billets mémo se fait par une personne autre que les titulaires afin de les libérer de cette tâche administrative.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Une vision commune, une meilleure compréhension des différents concepts (intimidation, conflits) et des différents rôles (victime, intimidateur, témoin) ✚ Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Meilleure connaissance, chez les élèves, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation ✚ Rôle plus actif des témoins de situations de violence et d'intimidation ✚ Développement du lien de confiance entre les élèves et les 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Meilleure compréhension, chez les parents, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation ✚ Sentiment de sécurité : retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction) 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Collaboration entre le personnel de l'école et le personnel du CSSS ✚ Collaboration entre les intervenants de la protection de la jeunesse ✚ Collaboration avec les policiers et l'école



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation



Recommandations

<ul style="list-style-type: none"> ✚ Poursuite de la mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives. ✚ Création d'un sous-comité SCP niveau 2 et 3.(comité de vigie). ✚ Un allègement dans la tâche des enseignants qui concerne la compilation des mémos dans l'outils informatique. ✚ Collaboration accrue et concertée entre les différents intervenants. 	<p>intervenants (titulaires ou non)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Utilisation du dialogue au lieu de gestes de violence. ✚ Élèves actifs lors des temps non structurés. ✚ Plus grande variété d'activités aux récréations et aux SDG. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Une meilleure réceptivité face aux interventions : développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction), assurance d'un suivi. 	
---	---	--	--

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

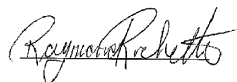
- ✚ Poursuite du programme SCP.
- ✚ Assurer la présence d'une éducatrice spécialisée aux récréations afin de soutenir l'intervention et d'assurer un meilleur suivi.
- ✚ Rencontrer et donner de la formation aux nouveaux intervenants dès le début de l'année
- ✚ Garder les présentations par le policier éducateur aux élèves de 6^e année sur la loi des jeunes contrevenants et la cyber intimidation : (début du printemps).
- ✚ S'assurer dans la mesure du possible de donner des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves de niveau 2 et 3
- ✚ Poursuivre le travail amorcé avec le comité SCP niveau 2-3
- ✚ S'inspirer de ce qui se fait dans les autres écoles ou CS et l'adapter à notre école, nos couleurs.
- ✚ Poursuivre le travail d'ateliers préventifs de niveau 1 sur l'intimidation tout au long de l'année pour tous les élèves
- ✚ Poursuivre les ateliers de Fluppy au préscolaire
- ✚ Poursuivre et bonifier les ateliers sur les 4 accords toltèques. S'assurer de la mise en place du carré de jeu supervisé et du suivi des élèves dès le début de l'année. (tâche de la 3^e TES).
- ✚ Offrir dès le début de l'année des activités diverses et structurées selon les intérêts des élèves lors des dîners et au SDG en après-midi.
- ✚ Travailler sur les perceptions des élèves et du personnel et des parents au regard de l'intimidation et la violence à l'école
Suite aux différents sondages (élèves, personnel de l'école et des parents)
- ✚ Analyser les résultats aux sondages menés en fin d'année et recommander des modifications en lien avec les résultats.

ça vaut le coup



L'évaluation du plan de lutte de l'école **Sainte-Anne** a été approuvée par Conseil d'Établissement pour l'année 2016/2017, le
Numéro de la résolution : _CE- _____

2017.



Raymond Rochette
Directeur adjoint



Katia Lavallée
Directrice